

Agent de montage en ascenseur

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Métiers apparentés



Agent de montage en ascenseur
Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance, entretien : équipements non industriels
Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance, entretien : équipements non industriels / Monteur d'ascenseur, ouvrier qualifié
Monteur en ascenseurs
Monteur d'ascenseur, ouvrier qualifié
Techniciens d'installation et de maintenance des équipements industriels (électriques, électromécaniques, mécaniques, hors informatique)
Techniciens d'installation et de maintenance des équipements non industriels (hors informatique et télécommunications)

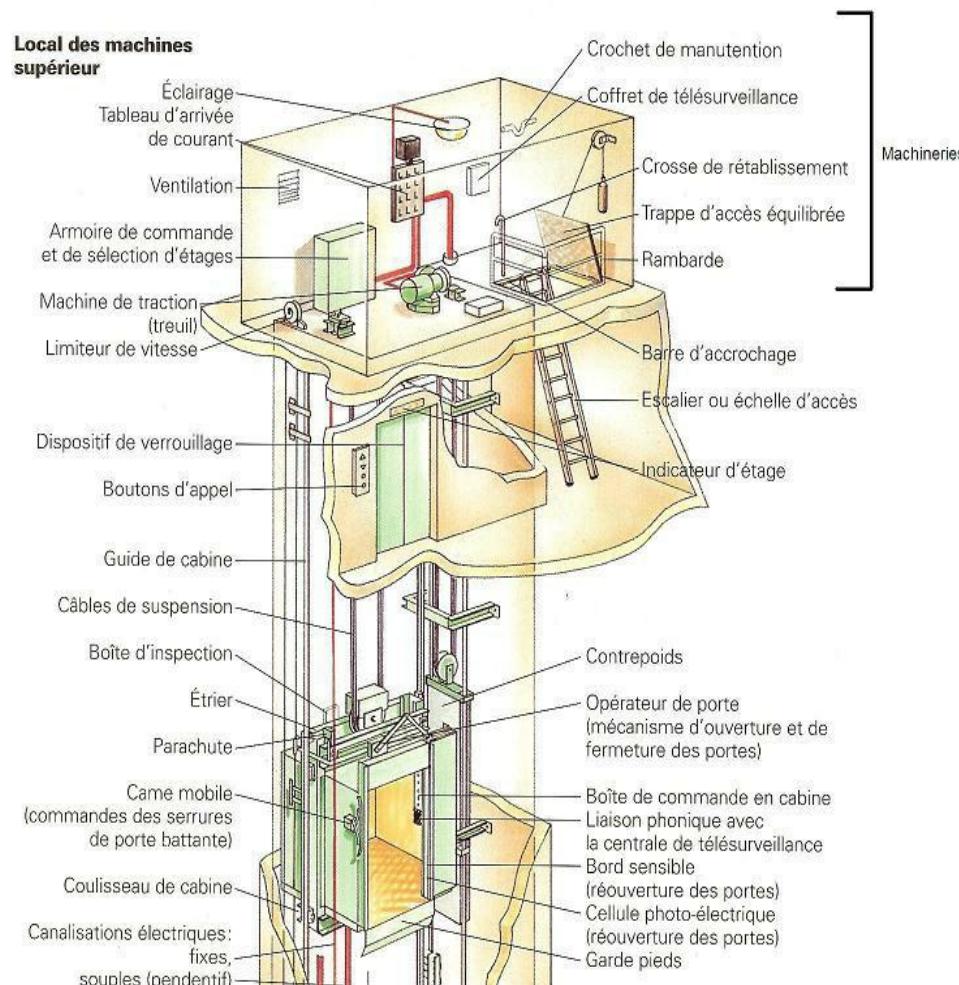
Codes

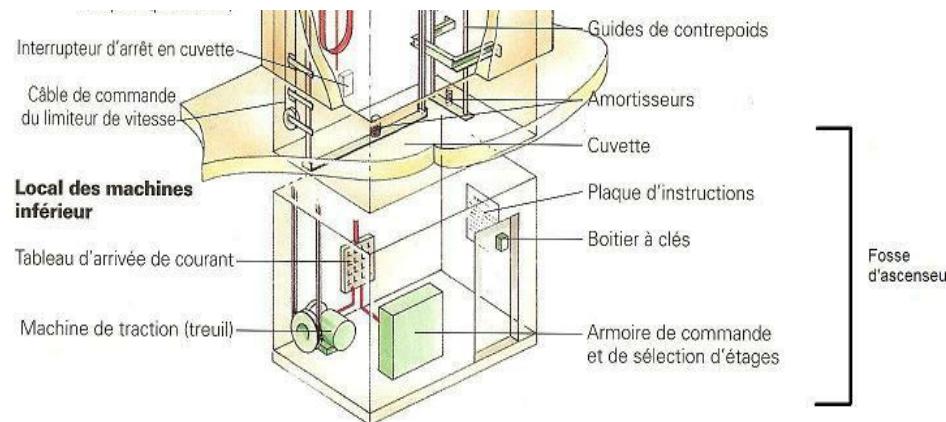
- **CITP88** : 3115
- **PCS-ESE 2003** : 477c
- **PCS-ESE 2003** : 633d
- **ROME1999** : 52313
- **FAST** : 11-05-99
- **CITP2008** : 3115
- **PCS-ESE 2003** : 477b

DESCRIPTIF

Le monteur d'ascenseur après avoir déchargé, manutentionné et stocké son matériel, procède au montage à proprement parler. Il met en place les guides puis pose les portes palières, effectue l'attelage des câbles de traction, le câblage électrique et l'assemblage de la cabine puis termine par l'habillage, le réglage et les essais de mise en service.

Faites connaissance avec l'ascenseur





Source : Schindler

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA PROFESSION

Aspects sociologiques :

180 entreprises du secteur des ascenseurs (fabrication et maintenance), en 2023, selon la Fédération des ascenseurs (www.ascenseurs.fr)

Employeurs :

- société d'installation et de maintenance d'ascenseurs,
- service après-vente de constructeurs d'équipements,
- service de maintenance de grands gestionnaires d'immeubles.

Formation professionnelle :

Les agents de montage n'ont pas toujours de formation spécifique.

Pas de diplôme de l'Education Nationale spécifique au métier d'ascensoriste.

Des formations sont cependant appréciées :

- BEP Metiers de l'électrotechnique,
- BEP Maintenance des équipements industriels (MEI)
- Bac Pro Electrotechnique, Energie, Equipements communicants (ELEEC)
- Bac Pro Maintenance des équipements industriels (MEI)
- Mention complémentaire Technicien(ne) ascensoriste (service et modernisation) post Bac Pro.

(Source : AFIM)

Il existe des formations mises en place par les grandes entreprises du secteur (KONE, OTIS, SCHINDLER, THYSSEN).

Evolution de carrière

Chef d'équipe.

Spécialisation dans certains produits (monte-charges, téléphériques, portes automatiques).

Responsable de travaux.

Technico-commercial.

CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES

Lieux de travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
bâtiment en construction					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
immeuble en rénovation/construction	amiante (fibre) 			SIR Suivi Individuel Renforcé (amiante) 	
					recommandations HAS pour la surveillance médicale après exposition à l'amiante 
		évaluer le risque amiante 			
		contrôler les VLEP(amiante) 			
		respecter les interdictions d'affection (amiante) 			
		prévenir le risque amiante (sous section 3) 			
		prévenir le risque amiante (sous section 4) 			
		porter des EPI adaptés au risque amiante 			
		former au risque amiante 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		rédiger la fiche d'exposition à l'amiante			
		traiter les déchets (amiante) 			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
			RG 30		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			RG 30 bis (attention : liste limitative)		
			plaques pleurales		
			plaques pleurales avec asbestose		
			mésothéliome 		
			cancer broncho-pulmonaire		
	plomb (SIR) 			SIR Suivi Individuel Renforcé 	
		substituer les produits reprotoxiques catégories 1A et 1B			
		empêcher l'inhalation du plomb (aérosols et poussières)			
		empêcher l'ingestion de plomb			
		renforcer les règles d'hygiène			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
			RG 1Affections dues au Plomb et à ses composés (attention : liste limitative)		
			reprotoxique catégorie 1A		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
chantier à l'intérieur d'un bâtiment	coactivite (plusieurs activites concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			
	insuffisance d'aération	adapter l'aération et la ventilation			
	espace de travail avec locaux sociaux inadaptés ou absents	mettre à disposition des locaux sanitaires et sociaux adaptés	maladie contagieuse		
			intoxication par des produits chimiques et substances nocives et exposition à ces produits		
trémie d'ascenseur	chute d'objets	mettre les équipements de travail en conformité 			
		Porter des gants de protection contre les risques mécaniques			
		Porter un casque			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			lésions traumatiques de la cheville et du pied, autres et sans précision		
			lésions traumatiques multiples, sans précision		
			heurt causé par le lancement ou la chute d'un objet		
fosse d'ascenseur	urine humaine	respecter les règles d' hygiène 			
		porter des gants adaptés			
	rongeur				contrôler l'état vaccinal contre la leptospirose 
		respecter les règles d' hygiène 			
		informer sur le risque infectieux			
		porter des EPI adaptés			
		conseils de prévention - leptospirose 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		dératiser périodiquement			
			maladies infectieuses et parasitaires		
			leptospirose		
			RG 19 (attention : liste limitative)		
machinerie d'ascenseur	rongeur				contrôler l'état vaccinal contre la leptospirose 
		respecter les règles d' hygiène 			
		informer sur le risque infectieux			
		porter des EPI adaptés			
		conseils de prévention - leptospirose 			
		dératiser périodiquement			
			maladies infectieuses et parasitaires		
			leptospirose		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			RG 19 (attention : liste limitative)		
	amiante (fibre) 			SIR Suivi Individuel Renforcé (amiante) 	
					recommandations HAS pour la surveillance médicale après exposition à l'amiante 
		évaluer le risque amiante 			
		contrôler les VLEP(amiante) 			
		respecter les interdictions d'affectation (amiante) 			
		prévenir le risque amiante (sous section 3) 			
		prévenir le risque amiante (sous section 4) 			
		porter des EPI adaptés au risque amiante 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		former au risque amiante 			
		rédiger la fiche d'exposition à l'amiante			
		traiter les déchets (amiante) 			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			RG 30		
			RG 30 bis (attention : liste limitative)		
			plaqué pleurale		
			plaqué pleurale avec asbestose		
			mésothéliome 		
			cancer broncho-pulmonaire		
terrasse					
toiture d'immeuble					
zone de stockage du matériel BTP					
escalier	espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux	entretenir les escaliers			
		entretenir les sols			
		privilégier les sols anti-dérapants			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		signaler les dénivélés			
			autre chute d'un niveau à un autre		
			chute dans et d'un escalier et de marches		
ascenseur					
toit de cabine (ascenseur)	espace de travail avec sol en mouvement				
	espace de travail sousdimensionné	optimiser le rangement	lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement		

Organisation du travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
travail au sein d'une équipe	contrainte relationnelle				recherche des effets sur la santé décrits

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		faciliter la communication			
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			
coactivité dans le BTP					
très tard occasionnellement	amplitude horaire de travail continue supérieure à 10 h		fatigue [asthénie]		
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance 		
travail isolé et dangereux 	majoration des risques accidentels				
	aggravation des conséquences de l'accident	prévenir les risques liés au travail isolé et dangereux 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		porter des dispositifs DATI 			
	travail isolé	organiser le passage périodique d'un tierce personne			
		analyser le travail			
		analyser le poste et son environnement			
		éviter le travail isolé			
		assurer une surveillance à distance			
		informer et former les salariés aux risques et aux procédures mises en place			
		limiter les temps d'exposition			
			facteur accidentogène		
			anxiété généralisée		
	coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		bien organiser la coactivité			
horaires réguliers de jour	pas de nuisance liée à cette caractéristique				
	amplitude horaire de travail continue supérieure à 10 h		fatigue [asthénie]		
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance 		

Tâches

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
TACHES DE MONTAGE	coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	espace de travail situé en hauteur 	mettre les équipements de travail en conformité 			
		supprimer les postes de travail à l'échelle 			
		mettre à disposition une plate-forme de travail 			
		utiliser un échafaudage conforme à la réglementation 			
chute d'objets		mettre les équipements de travail en conformité 			
		Porter des gants de protection contre les risques mécaniques			
		Porter un casque			
			lésions traumatiques de la cheville et du pied, autres et sans précision		
			lésions traumatiques multiples, sans précision		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			heurt causé par le lancement ou la chute d'un objet		
	mise en mouvement intempestive d'un câble		amputations traumatiques de plusieurs parties du corps		
	nuisances liées au travail en équipe				
	espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux	entretenir les escaliers			
		entretenir les sols			
		privilégier les sols anti-dérapants			
		signaler les dénivélés			
			autre chute d'un niveau à un autre		
			chute dans et d'un escalier et de marches		
	posture 				recherche de troubles locomoteurs

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			RG 57 (attention : liste limitative)		
	port de charge (déplacement horizontal) 				recommandations HAS pour la SMP du risque lombaire lors de la manipulation de charges
					recommandations pour surveillance médicale de la manutention manuelle 
		prévenir les risques liés à la manutention manuelle 			
		Utiliser des aides à la manutention 			
		améliorer la préhension des charges			
		respecter les limites de port de charges réglementaires 			
		informer et former à la manutention manuelle 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		proposer une formation action PRAP 			
		Porter des chaussures de sécurité			
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			RG 98 (attention liste limitative)		
			RG 79 (attention : liste limitative) 		
			rachialgies		
			cardiopathies ischémiques		
approvisionner le chantier (ascensoriste)					
mettre en place les guides					
poser les portes palières					
équiper la machinerie					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
effectuer l'attelage et le cablage électrique					
assembler la cabine	posture 				recherche de troubles locomoteurs
			RG 57 (attention : liste limitative)		
poser les opérateurs d'ouverture et de fermeture					
habiller la cabine					
effectuer les réglages et les essais de mise en service					

Outils et équipements

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
plateaux de travail suspendus ou posés					
poste de soudure					
disqueuse	matériel électrique défectueux	respecter le degré et la classe de protection 			
		signaler toute prise électrique détériorée à la personne habilitée			
		maintenir et contrôler régulièrement le matériel électrique			
			électrisation / électrocution		
	bruit supérieur à 80 dB 			réaliser un examen audiométrique (exposition au bruit)	
					vérifier l'absence d'ototoxique médicamenteux
		réduire le bruit 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
			RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES	
		signaler les lieux bruyants 			
		porter des protecteurs individuels contre le bruit 			
		informer et former sur le bruit 			
		vérifier l'absence d'ototoxique professionnel 			
			acouphènes 		
			conséquence du bruit sur l'oreille interne 		
			surdité de perception		
			hyperacousie		
			effets extra-auditifs du bruit 		
			risque d'accident du travail par effet masque		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			RG 42 (attention: liste limitative)		
	vibration transmise au système main/bras supérieure au seuil d'alerte 				recherche des effets sur la santé décrits
		utiliser des solutions techniques alternatives (vibrations)			
		choisir les outils les moins vibrants			
		entretenir le matériel (vibrations)			
		limiter les durées d'exposition (vibrations)			
		informer sur le risque vibrations 			
		Porter des gants (vibrations)			
			troubles angioneurotiques de la main 		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			arthrose du coude (vibrations) 		
			ostéonécrose du semi-lunaire (vibrations) 		
			ostéonécrose du scaphoïde(vibrations) 		
			RG 69 (attention liste limitative) 		
	projection d'éclats				informer sur les vaccinations 
		--porter des lunettes ou une visière de protection			
			corps étranger dans la partie externe de l'oeil		
			corps étranger ou objet pénétrant dans la peau		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
dérouleur de câbles					
étais					

Produits, matériaux et publics concernés

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
appareils de traction équipés ou non de parachute					
câbles de traction, poulies, contrepoids, gueuses, armoires et câbles électriques					
coupe-câbles					
éléments de cabine					
engins de levage approprié					
guides d'ascenseur					
lisse					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
moteur treuil					
pinces à câbles					
portes neuves d'ascenseur					
ciment	poussière de ciment, aluminosilicate de calcium	<p>porter des gants adaptés</p> <p>--porter des lunettes ou une visière de protection</p> <p>limiter les parties découvertes du corps</p> <p>interdire de manipuler le ciment à mains nues</p> <p>prévenir la mise en suspension des poussières</p> <p>nettoyer très régulièrement le matériel manuel</p> <p>capter au point d'émission </p>		EFR	

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			pneumoconiose due à d'autres poussières inorganiques		
			irritation respiratoire		
			RG 8		
			rhinite allergique, sans précision		
			irritation oculaire		
			dermite allergique de contact (RG 65)		
nettoyants / dégrippants	hydrocarbure aliphatique et dérive 	si possible substituer les plus dangereux			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		Porter des gants adaptés au risque chimique			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
			RG 84 (attention : liste limitative) 		
	trichlorethylene (SIR)			SIR Suivi Individuel Renforcé 	
		substituer les cancérogènes catégories 1A et 1B			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
			RG 12		
			mutagène catégorie 2		
			cancérogène catégorie 1B		
	hydrocarbure aromatique et dérivé 	si possible substituer les plus dangereux			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		Porter des gants adaptés au risque chimique			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
			dermite irritante de contact due aux solvants		
	acetone 	si possible substituer les plus dangereux			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		utiliser systèmes automatisés de nettoyage en vase clos				
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils				
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible				
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 				
		porter des EPI adaptés				
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 				
		respecter les règles d'hygiène 				
			syndrome psycho-organique des solvants			
			irritation de l'oeil			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			RG 84 (attention : liste limitative) 		

Tenues de travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
casque					
lunettes de protection					
baudriers					
masque anti-poussières					
masque FFP3					
gants de manutention					
gants d'isolation électrique					
chaussures de sécurité					
tenues de travail fournies					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
harnais de sécurité	gène liée au poids de la protection	porter des EPI adaptés			

EN SAVOIR PLUS

Santé et travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques**

professionnels cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

3. Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont :

- [Tableau n°30 : Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante](#)
- [Tableau n°30BIS : Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante](#)
- [Tableau n°42 : Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels](#)
- [Tableau n°45 : Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D, et E](#)
- [Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail](#)
- [Tableau n°69 : Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes](#)
- [Tableau n°84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycol, éthers de glycols ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.](#)
- [Tableau n°98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes](#)

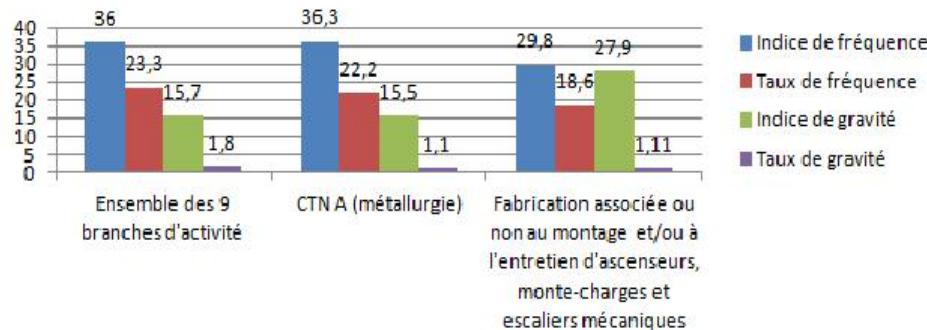
Des expositions antérieures à l'amiante doivent être recherchées. A ce titre les suivis post-exposition et post-professionnel doivent être proposés aux salariés concernés

4. Statistiques accidents du travail (année 2010) :

STATISTIQUES ACCIDENTS DU TRAVAIL - Année 2010

Source CINAMTS - Industries de la métallurgie

FABRICATION ASSOCIEE OU NON AU MONTAGE ET/OU A L'ENTRETIEN
D'ASCENSEURS, MONTE-CARGE ET ESCALIERS MECANIQUES (292 CA)
dont font partie les AGENTS DE MONTAGE EN ASCENSEUR

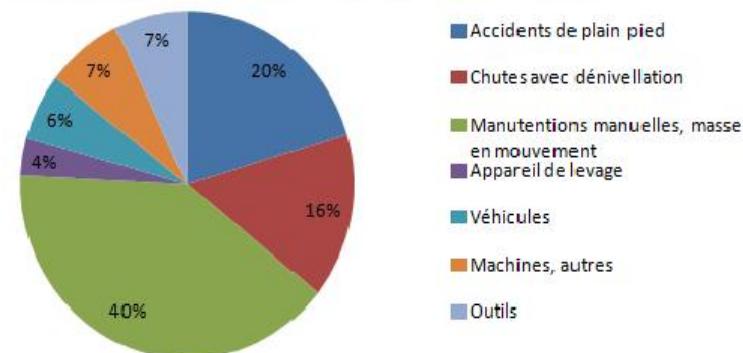


REPARTITION DES AT AVEC ARRET SUIVANT L'ELEMENT MATERIEL

Année 2010

Source CNAMTS - Industries de la métallurgie

FABRICATION ASSOCIEE OU NON AU MONTAGE ET/OU A L'ENTRETIEN
D'ASCENSEURS, MONTE-CARGES ET ESCALIERS MECANIQUES (292 CA)
dont font partie les AGENTS DE MONTAGE EN ASCENSEUR



4 décès dont 1 lié à une chute et 2 liés aux appareils de levage et de manutention.

Caractéristiques exceptionnelles

Mots clés :

Ascenseur, cabine, gaine, machinerie.

Caractéristiques particulières :

En raison d'une forte demande due à la mise aux normes des ascenseurs, les monteurs peuvent effectuer des tâches de maintenance.

Le secteur des chaises élévatrices et d'escaliers roulants est une entité des entreprises de fabrication et de maintenance des ascenseurs. En général, ce sont des monteurs spécialisés qui s'occupent de ce type de matériels. Cela dit, l'agent de montage en ascenseur peut être amené à intervenir parfois dans le cas d'un reclassement professionnel.

Glossaire métier

Ascenseur, ascenseur sans local de machinerie, ascenseur de charges, ascenseur hydraulique, ascenseur sur plan incliné, amortisseur, batterie, charge nominale, contrepoids, course, crosse de rétablissement, cuvette, gaine, guides, limiteur de vitesse, local des machines inférieur, local des machines supérieur, monte-chARGE, monte-chARGE industriel, monte-voiture, niveau, plateau de travail, panoramique, parachute, porte(s) de cabine, porte palière, précision d'arrêt, serrure, surveillance à distance, téléalarme, télésurveillance, trafic, treuil, vitesse.

Conclusions

L'agent de montage est exposé aux nuisances suivantes : la manutention manuelle, le bruit, le travail en hauteur, le risque électrique, les postures contraignantes, l'amiante au cours des phases de modernisation d'ascenseur, la coactivité, le respect de délais, les locaux sociaux inexistant ou inadaptés.

La prévention devrait être incluse dans la conception des nouveaux ascenseurs, afin de réduire les risques professionnels non seulement pour les agents de montage mais également pour les agents de maintenance.

Réglementation

- Décret n°2008-1325 du 15 décembre 2008 relatif à la sécurité des ascenseurs, monte-charges et équipements assimilés sur les lieux de travail et à la sécurité des travailleurs intervenant sur ces équipements.
- Arrêté du 12 février 2009 portant modification de l'arrêté du 12 février 2004 relatif au titre professionnel d'agent de maintenance d'ascenseurs.
- Arrêté du 12 février 2004 relatif au titre professionnel d'agent(e) de maintenance d'ascenseurs

Références bibliographiques

- AFIM. Ascensoriste. Guide nationale de maintenance 2008. 2 pages.
- RICHARD A.M. Trémies : des passages hautement protégés. Prévention BTP 2006;88:26-27.
- AFPA. Agent de maintenance d'ascenseurs. Référentiel de Certification 2004;n°3:24 pages.
- BASTIDE J-C. Regard sur un risque. Métallurgie : ascenseurs, monte-charge et escaliers mécaniques. Travail et sécurité 2004;646:38-39.
- CHAUDRON B, CRESTOIS M, OZKAN-RABRET E, PEYRONNET M, et al. Le monteur en ascenseur. Cahiers de médecine interprofessionnelle 1993;n°33,(4):2 pages.
- CHAUDRON B, CRESTOIS M, OZKAN-RABRET E, PEYRONNET M, et al. Le monteur en ascenseur. Cahiers de médecine interprofessionnelle 1993;n°33,(4):183-188.
- COLLAS F. Le monteur d'ascenseur. Promosafe 1991;18(4):202-206.
- COLLAS F, MAIRIAUX P. Travail de montage d'ascenseurs et plaintes musculosquelettiques. Archives des maladies professionnelles 1992;53,(6):407-413.
- CRAMIF. Prévention des risques liés à la présence d'amiante lors des travaux de maintenance et d'entretien. L'ascensoriste. Fiches métier. DTE 182. Paris 2003:5 fiches.
- CRAMIF. Interventions sur matériaux contenant de l'amiante. Amiante section 3. Fiches métiers du médecin du travail. DTE 154. Paris 2002:13 fiches.
- EMONET P, FERRY P, GUIMON M, LE COUR GRANDMAISON C, MAGNIEZ G, MAZILLIER E. Fiche métier amiante., ED 4271. INRS, 2006:4 pages.
- DHAINE J-Ph. Sécurité des ascenseurs, maintenance redéfinie. Face au risque 2004;403:23-24.
- MENGUY Y. Toujours améliorer la sécurité des ascenseurs. Apave 1999;285:pp.37-38.

ADRESSES UTILES

Groupement National Multidisciplinaire de Santé au Travail dans le BTP
6-14, rue La Pérouse
75784 Paris Cedex 16
Tél : 01 40 69 53 77 ; courrier@gnmstbtp.org

Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
Tour Amboise
204 Rond Point du Pont de Sèvres
92516 Boulogne-Billancourt
Tél : 01 46 09 27 00 ; [www.oppbtp.fr](http://www oppbtp fr)

Comité Central de Coordination pour l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics
19 rue du Père Corentin
75680 Paris
Tél : 01 40 64 26 00 ; [www.ccca-btp.fr](http://www ccca btp fr)

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
2 rue Béranger
75140 Paris
Tél : 01 53 60 50 00 ; [www.capeb.fr](http://www capeb fr)

Fédération des Ascenseurs
48 bld Malesherbes
75008 Paris
Tel : 01.40.08.04.23 ; [www.ascenseurs.fr](http://www ascenseurs fr)

Fédération Française du Bâtiment
33 avenue Kléber
75784 Paris
Tél : 01 40 69 51 00 ; [www.ffbatiment.fr](http://www ffbatiment fr)



Fiche métier FMP issue de la **FMP Agent de montage en ascenseur** consultable sur <https://www.fmppresanse.fr>